

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 septembre 2024

N°20240918-D02

Objet : CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ANTENNE DE SANTE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (6) :

- Mme Christine BOST, Présidente,
- Mme Sophie DUPRAT, Vice-Présidente,
- Mme Janine DARROUZES, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Nicolas BARRETEAU, membre du Conseil Municipal, délégué.

ABSENTES EXCUSÉES : (3)

- Mme Denise LEYDET, représentante des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Christine VILLENEUVE, représentante des Associations Familiales,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu les délibérations n°DG23_001 et DG23_002 prises par le Conseil Municipal de la Ville de Saint Médard en Jalles le 1^{er} février 2023, portant respectivement création du Centre de santé Cynthia Fleury et création d'un budget annexe dédié

Considérant les orientations stratégiques du Projet de santé du Centre Communal de Santé de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles

Considérant les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux lancée par délibération n°01 du 28 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20240918-20240918-D02-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Considérant le travail de réflexion croisée et de préfiguration réalisé entre la Ville d'Eysines, le CCAS et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles concernant leurs politiques locales respectives en matière de santé

EXPOSE

L'accès aux soins et à la santé pour tous constitue un enjeu partagé pour les Villes d'Eysines et de Saint Médard en Jalles.

Pour relever ce défi, la Ville de Saint Médard en Jalles s'est engagée dans la création du Centre Communal de Santé (CCS) Cynthia Fleury implanté sur sa commune. La mise en place de ce nouveau service public administratif est le fruit d'une réflexion partenariale ayant associé la Ville d'Eysines et d'un processus de concertation conduit durant toute l'année 2022 en impliquant des professionnels de santé et des habitants. La création de ce Centre de santé s'appuie sur l'analyse de l'offre de santé existante et des besoins exprimés.

Le CCS Cynthia Fleury est accessible au public depuis octobre 2023 et les Villes de Saint-Médard-en-Jalles et d'Eysines entendent poursuivre le développement de ce projet en installant une antenne de ce Centre de santé sur la commune d'Eysines.

Le projet de santé déposé par la Ville de Saint-Médard-en-Jalles à l'Agence Régionale de Santé en novembre 2022 intègre le souhait de la Ville d'Eysines d'accueillir sur son territoire une antenne du centre de santé.

Cette antenne représente un nouveau service de proximité dédié aux soins et à la santé, accessible à tous, et en particulier aux personnes en situation de précarité.

Elle permettra de répondre à un besoin insuffisamment couvert sur le territoire d'Eysines, de compléter l'offre de médecine générale de proximité comme pivot du parcours de santé, et de renforcer les capacités de prise en charge de premier recours notamment en matière de santé mentale.

Elle participera au développement d'actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec les besoins repérés sur le territoire.

Elle accueillera un ou plusieurs médecins généralistes titulaires de diplômes d'université complémentaires, notamment en gynécologie, en soins du jeune enfant et éventuellement en psychologie, pour proposer des consultations médicales, conventionnées en secteur 1, et répondant largement aux besoins repérés sur le territoire. Dans la phase de lancement, les médecins proposeraient des consultations exclusivement sur site, sans visites à domicile.

Elle accueillera également une assistante administrative et médicale assurant le traitement administratif des suites de consultations ainsi que leur facturation, et facilitant les liaisons avec les différents services de la Ville et du CCAS d'Eysines et de leurs partenaires, pour les prises de rendez-vous et les suites de parcours.

Le service sera ouvert au public sur une amplitude maximale de 20 heures par semaine conformément à la réglementation. Les consultations seront réparties sur deux journées, avec des créneaux possibles d'accueil en urgence.

Cette antenne de santé a vocation à s'installer au sein de la future Maison des Générations en cours de construction sur la commune. La livraison de ce nouvel équipement étant prévue à l'horizon fin 2026, l'antenne de santé sera implantée, dans cette attente, au Centre René Poullet sur le territoire d'Eysines.

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20240918-20240918-D02-DE
Date de dépôt : 18/09/2024

L'ouverture de cette antenne au public est envisagée début 2025.

Une convention tripartite associant le Ville d'Eysines, le CCAS d'Eysines et la Ville de Saint Médard en Jalles pose le cadre de ce partenariat comme suit :

- le fonctionnement opérationnel de cette antenne sera placé sous la coordination générale du Centre de Santé Cynthia FLEURY dont la gestion est assurée par la Ville de Saint Médard en Jalles. Le CCS Cynthia Fleury organise la présence des médecins affectés à l'antenne d'Eysines.
- la Ville d'Eysines participera financièrement à son installation via une mise à disposition gracieuse des locaux, une prise en charge des dépenses liées aux fluides et à l'entretien des locaux, ainsi qu'une subvention globale d'équilibre destinée à contribuer à certaines dépenses et au déficit d'exploitation.
- Le CCAS de la Ville d'Eysines mettra à disposition un agent pour assurer les missions d'assistance administrative de l'équipe médicale et de tenue de régie. Cet agent contribuera notamment à créer du liant entre le Centre de santé, les services d'accueil de la Ville et du CCAS d'Eysines et les ressources du territoire.

Cette mise à disposition sera effectuée pour un volume d'heures compris entre 20 et 25 heures par semaine, pour couvrir l'amplitude horaire d'ouverture au public de l'antenne. Les modalités de cette mise à disposition seront définies au sein d'une convention de mise à disposition spécifique. Cette dernière précisera les modalités du parcours de formation qui sera proposé à ce professionnel et coordonné par le Centre de santé. Elle prévoira également la réalisation d'une ou de plusieurs séquences d'immersion au sein du CCS Cynthia Fleury, avant l'ouverture de l'antenne au public sur le dernier trimestre 2024, et tout au long du partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve la création d'une antenne de santé sur la commune d'Eysines
- Valide les modalités de partenariat envisagées avec la Ville d'Eysines et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et présentées au travers de la présente délibération
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération
- Autorise Madame la Présidente à signer tous documents et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
6 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstentions »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20240918-20240918-D02-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024